COMMUNE D'ORMONT-DESSOUS

Conseil communal
Extrait du procès-verbal
de la séance du 8 octobre 2026
Présidence : M. Marc CHABLAIX

Dans sa séance du 8 octobre 2026, le Conseil communal d'Ormont-Dessous :

- vu le préavis municipal n°04-2026 « Octroi d'autorisations générales pour la législature 2026-2031 »,

- après avoir pris connaissance du rapport de la commission désignée pour étudier cette affaire,

- considérant que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE
à l'unanimité

pour la législature du 1er juillet 2026 au 30 juin 2031 :

I. d'accorder à la Municipalité l'autorisation générale de plaider comportant le droit d'agir tant comme défenderesse que comme demanderesse devant toutes les autorités judiciaires, administratives ou arbitrales, et de pouvoir ainsi se désister, transiger, compromettre ou passer expédient dans toutes les causes impliquant la Commune d'Ormont-Dessous ;

II. d'autoriser la Municipalité à acquérir ou aliéner des immeubles, des droits réels immobiliers et des actions ou parts de sociétés immobilières jusqu'à concurrence de CHF 100'000.00 par cas ;

III. d'autoriser la Municipalité à constituer des sociétés commerciales, des associations et des fondations, ainsi que l'acquisition et l'adhésion à de telles entités, pour un investissement de CHF 50'000.00 par cas ;

IV. d'autoriser la Municipalité à accepter des legs, donations et successions induisant des charges récurrentes ou ponctuelles jusqu'à concurrence de CHF 25'000.00 par cas ;

V. d'autoriser la Municipalité à engager des dépenses extrabudgétaires jusqu'à concurrence de CHF 30'000.00, respectivement de CHF 100'000.00 pour une intervention d'urgence ;

VI. de charger la Municipalité de rendre compte, dans son rapport de gestion annuel, de l'emploi qu'elle a fait de ces différentes autorisations.

Le Président

Marc CHABLAIX



La Secrétaire

Deborah MAMIN

Le Sépey, le 8 octobre 2026

COMMUNE D'ORMONT-DESSOUS

Conseil communal
Extrait du procès-verbal
de la séance du 8 octobre 2026
Présidence : M. Marc CHABLAIX

Dans sa séance du 8 octobre 2026, le Conseil communal d'Ormont-Dessous :

- vu le préavis municipal n°05-2026 « Fixation des indemnités des membres des autorités communales »,

- après avoir pris connaissance du rapport de la commission désignée pour étudier cette affaire,

- considérant que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE
à l'unanimité

I. de fixer, dès le 1er janvier 2027,
- les honoraires annuels du syndic à CHF 44'510.00 (30%) ;
- les honoraires annuels des municipaux à CHF 19'080.00 (15%) ;
- le coût des vacations des membres de la Municipalité à CHF 60.00 l'heure ;

II. que les revenus annexes des membres de la Municipalité, tels que jetons de présence ou honoraires d'administrateur (conseil d'administration, de fondation ou autres) soient entièrement versés dans la caisse communale pour autant que la présence du membre consiste en une délégation des autorités communales ;

III. que les déplacements soient remboursés à raison de CHF 0.70 par kilomètre parcourus pour les membres de la Municipalité (hors du territoire communal) et du Conseil communal ;

IV. de fixer les indemnités allouées aux membres du Conseil communal comme suit dès le 1er janvier 2027 :

Président du conseil	CHF	1'000.00/an pour les représentations
Secrétaire du conseil	CHF	35.00/heure + débours de CHF 300.00/an
Membres du bureau	CHF	30.00/heure séance hors conseil
Conseiller et scrutateur	CHF	30.00/séance
Membre de commission	CHF	30.00/heure, max. CHF 200.00/jour
Scrutateur bureau de vote	CHF	30.00/heure
Huissier	CHF	30.00/heure

V. de fixer le montant de l'amende pour les absences non excusées aux séances du Conseil communal à CHF 60.00 dès le 1er janvier 2027.

CONSEIL COMMUNAL D'ORMONT-DESSOUS

Le Président
Marc CHABLAIX

La Secrétaire
Deborah MAMIN

Le Sépey, le 8 octobre 2026

COMMUNE D'ORMONT-DESSOUS

Conseil communal
Extrait du procès-verbal
de la séance du 8 octobre 2026
Présidence : M. Marc CHABLAIX

Dans sa séance du 8 octobre 2026, le Conseil communal d'Ormont-Dessous :

- vu le préavis municipal n°06-2026 « Adoption du plan fixant les limites des constructions Parcelle n°641 à La Comballaz »,

- après avoir pris connaissance du rapport de la commission désignée pour étudier cette affaire,

- considérant que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE
à l'unanimité

I. d'adopter le plan fixant les limites des constructions de la parcelle n°641 ;

II. d'autoriser la Municipalité à poursuivre la procédure en vue de mener à bien le projet jusqu'à son entrée en vigueur.

Le Président
Marc CHABLAIX

CONSEIL COMMUNAL D'ORMONT-DESSOUS

La Secrétaire
Deborah MAMIN

Le Sépey, le 8 octobre 2026

COMMUNE D'ORMONT-DESSOUS

Conseil communal
Extrait du procès-verbal
de la séance du 8 octobre 2026
Présidence : M. Marc CHABLAIX

Dans sa séance du 8 octobre 2026, le Conseil communal d'Ormont-Dessous :

- vu le préavis municipal amendé n°07-2026 « Demande de crédit pour la rénovation de la cuisine de l'ancien collège de La Forclaz et la réalisation d'une expertise incendie (ECA) »,

- après avoir pris connaissance du rapport de la commission désignée pour étudier cette affaire,

- considérant que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE
avec 31 oui et 2 abstentions

I. d'accorder un crédit de CHF 43'000.00 pour la rénovation de la cuisine de l'ancien collège de La Forclaz et la réalisation d'une expertise incendie (ECA) selon l'amendement annexé ;

II. d'admettre le mode de financement proposé ;

CONSEIL COMMUNAL D'ORMONT-DESSOUS

Le Président
Marc CHABLAIX

La Secrétaire
Deborah MAMIN

Le Sépey, le 8 octobre 2026

Amendement
déposé le 8.10.26

A la fin de 5.

" Hormis les travaux urgents nécessaires au bon fonctionnement du bien-fonds, les aménagements prévus dans le présent préavis ne seront exécutés qu'une fois le rapport d'expertise reçu et en fonction de ce dernier "

COMMUNE D'ORMONT-DESSOUS

Conseil communal
Extrait du procès-verbal
de la séance du 8 octobre 2026
Présidence : M. Marc CHABLAIX

Dans sa séance du 8 octobre 2026, le Conseil communal d'Ormont-Dessous :

- vu le préavis municipal n°08-2026 « Demande de crédit pour l'adaptation de la production de chaleur de la chaudière de l'Espace nordique des Alpes vaudoises »,

- après avoir pris connaissance du rapport de la commission désignée pour étudier cette affaire,

- considérant que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE
avec 31 oui et 2 abstentions

I. d'accorder un crédit de CHF 100'000.00 pour l'adaptation de la production de chaleur de la chaudière de l'Espace nordique des Alpes vaudoises ;

II. d'admettre le mode de financement proposé.

CONSEIL COMMUNAL D'ORMONT-DESSOUS

Le Président
Marc CHABLAIX

La Secrétaire
Deborah MAMIN

Le Sépey, le 8 octobre 2026

COMMUNE D'ORMONT-DESSOUS

Conseil communal
Extrait du procès-verbal
de la séance du 8 octobre 2026
Présidence : M. Marc CHABLAIX

Dans sa séance du 8 octobre 2026, le Conseil communal d'Ormont-Dessous :

- vu le préavis municipal n°09-2026 « Arrêté d'imposition 2027 et 2028 »,

- après avoir pris connaissance du rapport de la commission désignée pour étudier cette affaire,

- considérant que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE
à l'unanimité

I. d'approuver l'arrêté d'imposition pour les années 2027 et 2028 selon le projet annexé au présent préavis ;

II. de charger la Municipalité de transmettre cet arrêté au Conseil d'Etat pour approbation en vue de son entrée en vigueur au 1er janvier 2027.

CONSEIL COMMUNAL D'ORMONT-DESSOUS

Le Président
Marc CHABLAIX

La Secrétaire
Deborah MAMIN

Le Sépey, le 8 octobre 2026

COMMUNE D'ORMONT-DESSOUS

Conseil communal
Extrait du procès-verbal
de la séance du 8 octobre 2026
Présidence : M. Marc CHABLAIX

Dans sa séance du 8 octobre 2026, le Conseil communal d'Ormont-Dessous :

- vu le préavis municipal n°10-2026 « Fixation des plafonds d'endettement et de risques pour cautionnements Législature 2026-2031 »,

- après avoir pris connaissance du rapport de la commission désignée pour étudier cette affaire,

- considérant que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE
avec 32 oui et 1 abstention

I. de fixer le plafond d'endettement brut admissible à CHF 23'900'000.00.

CONSEIL COMMUNAL D'ORMONT-DESSOUS

Le Président
Marc CHABLAIX

La Secrétaire
Deborah MAMIN

Le Sépey, le 8 octobre 2026

COMMUNE D'ORMONT-DESSOUS

Séance du Conseil communal du 8 octobre 2026

Amendement

La Municipalité dépose l'amendement suivant :

Préavis 11-2026 – Crédits supplémentaires au budget 2026

1. **Modification du point 3 :**

217001.3132.00 Honoraires conseils externes, expertises, spécialistes
~~Crédit supplémentaire : CHF 4'500.00~~
Crédit supplémentaire : CHF 7'030.00

217002.3132.00 Honoraires conseils externes, expertises, spécialistes
~~Crédit supplémentaire : CHF 2'530.00~~
Pas de crédit supplémentaire

217002.3602.00 Parts de revenus destinées aux communes, Ormont-Dessus
~~Réduction du crédit : CHF 10'800.00~~
Réduction du crédit : CHF 9'900.00

2. **Modification du point 6 :**

Les modifications citées dans le présent préavis se soldent par un total de dépenses supplémentaires de ~~CHF 140'159.75~~ CHF 141'029.75, ramenant le résultat final à un excédent de charges de ~~CHF 307'811.83~~ CHF 308'681.83.

Ces modifications donnent suite à une erreur d'interprétation de la répartition des frais d'élaboration du CECB plus entre Mmes Raphaële Brugger, Municipale, et Vanessa Noirjean, boursière.

Au nom de la Municipalité d'Ormont-Dessous
Le Syndic — La Secrétaire

Rémy Fischer — Isabelle Mermod Gross

Le Sépey, le 6 octobre 2026

COMMUNE D'ORMONT-DESSOUS

Conseil communal
Extrait du procès-verbal
de la séance du 8 octobre 2026
Présidence : M. Marc CHABLAIX

Dans sa séance du 8 octobre 2026, le Conseil communal d'Ormont-Dessous :

- vu le préavis municipal amendé n°11-2026 « Crédits supplémentaires au budget 2026 »,

- après avoir pris connaissance du rapport de la commission désignée pour étudier cette affaire,

- considérant que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE
avec 32 oui et 1 abstention

I. d'accorder à la Municipalité les crédits supplémentaires demandés au budget communal de l'exercice 2026 tels qu'amendés (voir annexe) ;

Le Président
Marc CHABLAIX

CONSEIL COMMUNAL D'ORMONT-DESSOUS CANTON VAUD LIBERTÉ ET PATRIE

La Secrétaire
Deborah MAMIN

Le Sépey, le 8 octobre 2026